aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALPES-MARITIMES

VILLE DE BIOT
20 JUIL. 2021
N° enregistrement : 2021A/905
COURRIER ARRIVE

DESTINATAIRE	CONCERNE	
CABINET DU MAIRE		X
DGS		X
DST		
DRH		
FINANCES-DUPN		
JURIDIQUE		
SYSTEMES D'INFORMATION		
COMMUNICATION		
ACTIONS CULTR		
EDUCATION		
SOCIAIRE-LOISIRS-JEUN.-SPORT		
PETITE ENFANCE		
INFRASTRUCTURE-LOGISTIQUE		
ENVIRONNEMENT-DEV. DURABLE		
URBANISME-FONCIER		X
CADRE VIE-ESPACES VERTS		
RESEAUX-RISQUES NATURELS		
POLICE MUNICIPALE		
CCAS		

Monsieur Jean-Pierre DERMIT
Maire de Biot
Hôtel de ville
CS 90339
06906 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
M.I.N. Fleurs 17 - Box 85
06296 Nice Cedex 3
Tél. : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04
Email : accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr

Nice, le 19 juillet 2021

Nos Réf. : MD/LR-mp 2021/04618

Objet : Modification n°8-1 « Sophia-Antipolis » du PLU de la commune de Biot –

Dossier suivi par :
Laura RUIZ
06 73 49 49 75

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé, par courrier reçu le 15 juillet 2021, le dossier de modification n°8-1 de votre PLU visant à intégrer 5 anciennes ZAC dans votre PLU et à apporter quelques évolutions d'amélioration de la cohérence du document.

Compte tenu que cette modification n'impacte ni les zones ni les activités agricoles de la commune, la Chambre d'agriculture n'a pas d'observation à émettre sur ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE - ALPES MARITIMES

Michel DESSUS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18060002500035
APE9411 Z

Agrément pour conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : PA 01584
www.chambre-agriculture06.fr